



CONGRÈS DE GENÈVE : La Cgt-FO PORTE NOTRE VOIX À L'ONU !

Une victoire historique pour les travailleurs des plateformes
Août 2026

ADOPTION DE LA CONVENTION N°193 : UNE PREMIÈRE MONDIALE HISTORIQUE !

Du 1er au 12 juin 2026 s'est tenue à Genève la 114ème Conférence Internationale du Travail (CIT). Face aux représentants des gouvernements et des employeurs du monde entier, la délégation Force Ouvrière a mené une bataille de chaque instant pour défendre la justice sociale, le tripartisme et les droits de tous les travailleurs.

Et les efforts ont payé ! Malgré l'opposition ou l'abstention coupable du patronat français, la Convention n°193 sur le travail décent dans l'économie des plateformes a été adoptée à une écrasante majorité.

406

voix pour
l'adoption de
la Convention n°193

8

voix contre

C'est une première mondiale historique ! À l'heure où l'ubérisation de l'économie menace nos acquis et précarise des millions de personnes, **FO** a arraché un cadre juridique protecteur pour ces nouveaux travailleurs.

Qu'apporte concrètement la Convention n°193 ?

Grâce à la pugnacité des négociateurs de Force Ouvrière, ce texte pose des bases solides pour mettre fin à la zone de non-droit des plateformes numériques :

LES AVANCÉES DE LA CONVENTION N°193

- **La primauté des faits pour la qualification** : fini le statut de « faux indépendant » imposé ! C'est la réalité de l'activité, de la rémunération et du lien de subordination qui dicte le statut, pas le contrat rédigé par la plateforme.
- **Garantie des revenus** : un salaire qui ne peut pas être inférieur au salaire minimum applicable, le remboursement des frais professionnels, et l'interdiction de faire payer le travailleur pour accéder à l'emploi.
- **Protection face aux algorithmes** : obligation de transparence sur les systèmes automatisés de décision. Tout travailleur aura droit à une explication écrite et à un examen humain en cas de suspension de compte ou de licenciement.
- **Santé, Sécurité et Protection Sociale** : droit de retrait face à un danger grave et imminent, protection contre le harcèlement en ligne et accès à une sécurité sociale digne.

Dialogue social et tripartisme : La Cgt-FO fait graver nos principes dans le marbre de l'OIT !

Le combat de **FO** à Genève ne s'est pas arrêté là. Le 11 juin 2026, la Conférence a adopté la Résolution concernant la troisième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme. Face aux mutations technologiques, climatiques et à l'intelligence artificielle qui bousculent le monde du travail, **FO** a pesé de tout son poids pour faire adopter des conclusions sans équivoque :

- **Le respect absolu des piliers fondateurs** : le texte réaffirme que le dialogue social doit reposer sur la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit de négociation collective et l'indépendance des syndicats.
- **Refus de l'arbitraire** : la résolution rappelle le rôle crucial de la négociation collective pour réduire les inégalités salariales, assurer l'égalité des genres et encadrer l'usage responsable de l'IA.
- **Un appel à l'action immédiate** : l'OIT demande aux gouvernements de protéger les syndicats contre toute ingérence ou représailles, et d'allouer des ressources adéquates aux systèmes d'administration et d'inspection du travail. Un plan d'action contraignant sera examiné dès novembre 2026.

La Cgt-FO sur tous les fronts : justice sociale, égalité et libertés !

Au-delà de ces victoires sectorielles et institutionnelles, la délégation **FO** s'est illustrée sur des sujets cruciaux :

Égalité des genres : une résolution historique et porteuse de changements ! Le 11 juin 2026, **FO** a activement pesé pour l'adoption de la Résolution relative au programme porteur de changements de l'OIT en faveur de l'égalité des genres dans le monde du travail. Face à la persistance des stéréotypes, des écarts de rémunération et de la précarité qui touchent massivement les femmes, **FO** a fait inscrire des exigences fermes : l'application stricte du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » (Conventions n°100 et n°111), la transparence salariale, le renforcement de la protection de la maternité et des congés parentaux, ainsi qu'une tolérance zéro contre les violences et le harcèlement sexistes. **FO** a également fait acter la nécessité de briser les biais de genre algorithmiques liés à l'IA et d'investir massivement dans l'économie du soin.

Un plan d'action contraignant sera d'ailleurs examiné dès novembre 2026 (358ème session) pour suivre les progrès réels !

Solidarité internationale : **FO** a soutenu une meilleure intégration de la Palestine au sein de l'OIT et a dénoncé sans relâche les violations des libertés syndicales en Argentine, au Bélarus, au Myanmar et en Russie.

Pourquoi cela nous concerne tous à France Travail ?

En tant qu'agents de France Travail, nous sommes en première ligne face aux mutations du marché de l'emploi. L'ubérisation, la numérisation sauvage et les inégalités structurelles de genre ne doivent pas être l'avenir du travail !

D'ici le 2 décembre 2026, la Directive européenne sur les plateformes devra être transposée en droit français. Avec la Convention n°193 de l'OIT, la Résolution sur le dialogue social et cette nouvelle feuille de route internationale sur l'égalité des genres comme boucliers internationaux, **FO** a désormais toutes les armes juridiques pour imposer des règles strictes au gouvernement, exiger des moyens pour notre service public et protéger le modèle social français.

Le combat continue, rejoignez-nous !

Les droits ne se négocient pas à la baisse, ils s'arrachent et se défendent. Plus que jamais, l'action de **FO** montre qu'un syndicalisme indépendant, combatif et internationaliste est indispensable pour faire reculer la précarité, imposer l'égalité réelle et faire respecter les instances représentatives.

Pour défendre vos droits au quotidien, pour un service public de l'emploi fort, doté de moyens et respecté :

**Adhérez à la Cgt-Force Ouvrière France Travail !
Rejoignez le combat, syndiquez-vous à la Cgt-FO.**



Cgt-FO
FRANCE TRAVAIL

**CONGRÈS DE GENÈVE :
LA CGT-FO PORTE
NOTRE VOIX À L'ONU !**

-  **CONVENTION N°193**
Une victoire historique pour les travailleurs des plateformes
-  **DIALOGUE SOCIAL ET TRIPARTISME**
Nos principes renforcés
-  **ÉGALITÉ DES GENRES**
Des avancées décisives pour l'égalité réelle
-  **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**
Pour les droits de tous

**DES AVANCÉES HISTORIQUES
DES EFFETS CONCRETS POUR FRANCE TRAVAIL !**

TRAVAILLEURS
SYNDICATS

ADHÉRER À LA Cgt-FO FRANCE TRAVAIL

<https://cgtfo-francetravail.fr/devenir-adherent/>



Notre site
cgtfo-francetravail.fr

Rejoignez le combat, *syndiquez-vous à la Cgt-FO*